



PREFET DE LA REUNION

Saint Denis, le 23/01/2020.

ARRETE N° 144 /DEAL/SPRINR/USR

PORTANT DESIGNATION DES INTERVENANTS DEPARTEMENTAUX
DE SECURITE ROUTIERE (IDSR)

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

Vu l'arrêté n°3 du 2 janvier 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique BEUVE, sous-préfète de St Benoît et à ses collaborateurs ;

Vu la formation suivie dans le cadre du dispositif « AGIR » par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de St-Benoît, chef de projet sécurité routière,

ARRETE

Article 1 – Les **51** personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2020. Elles participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

Article 2 – Les IDSR sont des collaborateurs occasionnels du service public et à ce titre, sont couverts par l'État pour l'exercice de leurs missions.

ALLAMELE Laurent	GOURAMA Jean-Pierre	PATE Marie-Jocelyne
ASSON André	GRONDIN Maurice	PATEL Aziz
BARSAMIAN Bernard	HEBERT Hugues	QUESSARY Alexis
BENARD Marc-Antoine	HOAREAU Mireille	RAMIN Marie-Odile
BOUAMAMA Christine	JANSON Marie-Lyne	ROBERT Cynthia
BOYER Jean-Michel	JEAN-BAPTISTE Jean-Marie	ROBERT Yves
BUZENOT Marie-Françoise	JEAN-MARIE Loïca	ROYER Danièle
CAMELAYE Maximin	JEANNE André	SCHWARTZ Danièle
CHADLI Auria	LARAVINE Jacques	SEVAMY Clarina
CHAILLOU Fabienne	LASSAL Francis	SIMONE Emmanuel
CLAIN Jocelyn	LEBEAU Farida	SONGOLO Jean-Denis
DAIRIEN Evelyne	LIN Patrick	SOULEYRASSE Jérôme
DERAND Romy	LUCAS Jules	THOUAN Laure
DERWEDUWEN Christian	MAILLOT Huguette	THOUAN Michel
DIJOUX Marlène	MALHER Gaby	VERSINI Paul
DOURAGUIA Johny	MARIANNE Frantz	
DUSSEL Alain	MARQUET Jocelyne	
FONTAINE Damien	MARTY Marcelle	

Article 3 – Le présent engagement vaut du *27 janvier au 31 décembre 2020*.

Article 4 – La sous-préfète de Saint-Benoît, cheffe de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Pour le préfet,
la sous-préfète de Saint-Benoît
cheffe de projet sécurité routière**

Véronique BEUVE